

Direction départementale des territoires et de la mer

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_SB23/01 du 03/04/2023 au 02/05/2023

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert **du 03/04/2023 au 02/05/2023** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de BINIC-ETABLES-SUR-MER, CREHEN, FREHEL, HILLION, LAMBALLE-ARMOR, MATIGNON, MORIEUX, PLANGUENOUAL, PLEBOULLE, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLERIN, PLEVENON, PORDIC, SAINT-CAST-LE-GUILDO, SAINT-JACUT-DE-LA-MER, SAINT-QUAY-PORTRIEUX
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Saint-Brieuc et Paimpol.

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 27 avril 2023 auprès de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

Arrête la présente liste à 19 demandes.

Fait à Saint-Brieuc le 31/03/2023 Pour le directeur départemental des territoires et de la mer le technicien en charge des cultures marines

GOMEZ Sebastien



Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex Adresse géographique du site : 2 rue du docteur Montjarret – BP94 – 22500 PAIMPOL Cedex www.cotes-darmor.gouv.fr